

PARSEC 

**SIÈGE SOCIAL
SECRETARIAT**

**18, avenue du Maréchal Foch
F-06000 NICE**

**Téléphone : (+33) (0)493 858 558
Télécopie : (+33) (0)493 856 285
<http://www.astrorama.net>
courriel : parsec@astrorama.net**

**ASTRORAMA
Téléphone : (+33) (0)493 412 304**

SIRET FR44 381 974 500 00013 APE 913E

**Agrément Éducation Nationale 92-1200
en date du 6 septembre 1999**

**CAISSE D'ÉPARGNE CÔTE D'AZUR
AGENCE MASSÉNA
6, PLACE MASSÉNA
F-06000 NICE**

18315 10000 04275210815 22 CE COTE D'AZUR
Établissement Guichet Numéro de compte Clé Domiciliation

SÉJOURS

AZUR ASTROESPACE 

PROTOCOLE D'ACCORD DE COOPÉRATION

JUIN 2001

PARSEC 

AZUR ASTROESPACE

OBJECTIFS COMMUNS

Les signataires considèrent que les Classes Azur Astro Espace constituent un moyen d'éveiller des « vocations » astronomiques et spatiales au sein de la jeunesse, et de communiquer à cette jeunesse des informations scientifiques et techniques de bon niveau non incluses dans les programmes d'enseignement primaire ou secondaire.

Les parties reconnaissent la nécessité d'une collaboration pour que les travaux menés par les animateurs de PARSEC auprès de la jeunesse soient profitables aux signataires à long terme.

Les SIGNATAIRES ont mis en évidence la nécessité d'apporter leur soutien à PARSEC dans les domaines suivants :

- L'enrichissement du programme éducatif des Classes Azur Astro Espace dans les domaines astronomique et spatial.
- La diffusion de l'histoire astronautique nationale et européenne.
- La présentation des réalisations françaises et européennes dans les programmes spatiaux en cours et en préparation.
- La diffusion d'information et de documentations scientifiques et pédagogiques dans les domaines astronomique et spatial.
- Le développement des échanges transfrontaliers.
- La mise en valeur des spécificités scientifiques et culturelles locales.

Ce soutien pourra prendre les formes suivantes :

- Financement, par les signataires, de quelques stages PARSEC pour les jeunes, à titre de récompense pour leur activité.
- Définition en commun de stages à caractère particulier.
- Participation de spécialistes des organismes signataires à des conférences, sessions de formation, manifestations destinées aux animateurs ou aux intervenants lors des séjours Azur Astro Espace.
- Participation des signataires à l'enrichissement des ressources documentaires de PARSEC pour permettre un meilleur accès du public aux informations des domaines astronomique et spatial.

Les SIGNATAIRES s'engagent à mettre en œuvre :

- Des relations réciproques permanentes, en particulier sur les actions d'intérêt éducatif auxquelles ils participent.
- L'organisation régulière de conférences à caractère astronomique ou spatial destinées aux stagiaires de PARSEC.
- La collecte ou la réalisation de moyens pédagogiques et de démonstration destinés à présenter les connaissances dans les domaines astronomique et spatial ainsi que les applications de la recherche spatiale : images météorologiques, télédétection, radiocommunication, médecine spatiale, sciences de l'Univers, histoire etc.
- La diffusion de l'information concernant les séjours Azur Astro Espace.

Ces moyens seront mis en œuvre progressivement avec l'aide des signataires dans le cadre de conventions passées entre PARSEC et chacun d'eux, la mise en œuvre et l'entretien de ces moyens restant à la charge de PARSEC.

RESPONSABILITÉS RESPECTIVES

Les parties conviennent que la responsabilité de la conduite des activités des séjours Azur Astro Espace est exclusive à PARSEC.

Les SIGNATAIRES ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables de ces activités, même s'ils leur apportent un soutien de compétences et de moyens.

PARSEC s'engage à citer ses divers partenaires dans tout le matériel de communication lié à ses activités.

L'accord est établi pour une durée de deux années comptées à partir de la date de la signature. À l'issue de cette période, la situation sera réexaminée et prolongée ou modifiée s'il y a lieu.

Les SIGNATAIRES s'engagent toutefois à prendre toutes mesures permettant la reconduction de cet accord à long terme.

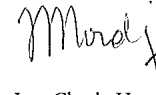
ACADÉMIE DE NICE, Représentée par son Recteur, Bernard Saint-Girons

Le 19.8.2001



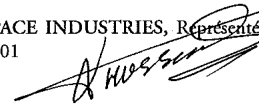
AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE, Représentée par Jean-Jacques Dordain

Le 23 juin 2001



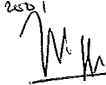
ALCATEL SPACE INDUSTRIES, Représenté par Jean-Claude Husson

Le 23 juin 2001



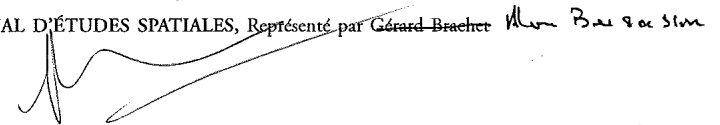
ASSOCIATION AÉRONAUTIQUE ET ASTRONAUTIQUE DE FRANCE, Représentée par son

Président, Jean Charles Poggi, le 13.10.2001



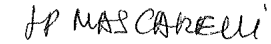
CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES, Représenté par Gérard Bracher

Le 23 juin 2001



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES MARITIMES, Représenté par

Le 19.8.2001



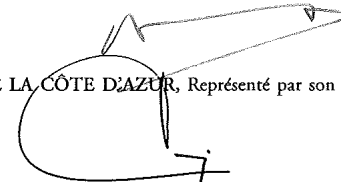
CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR, Représenté par

Le 11.1.2002



OBSERVATOIRE DE LA CÔTE D'AZUR, Représenté par son Directeur, Jacques Colin

Le 23 juin 2001



PARSEC, Représentée par son Président, Jean-Louis Heudier

Le 23 juin 2001

